

Réunion de travail du groupe de gestion à Nouakchott

La problématique des flux migratoires couvre un champ beaucoup plus vaste que celui des zones frontalières sensibles et la dimension régionale des travaux du groupe d'études des flux migratoires dépasse largement les pays limitrophes de la Mauritanie et de pays de l'Europe du sud-est. C'est sur ce constat que le groupe de gestion des flux migratoires a démarré ses travaux, jeudi matin à Nouakchott. Ouvrant cette rencontre, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, a noté que la Mauritanie a adopté une réglementation portant application des Conventions internationales relatives aux réfugiés. Il a indiqué qu'une commission nationale consultative sur les réfugiés, chargée d'assister le ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, pour l'instruction des demandes d'asile a aussi été mise sur pied. M. Mohamed El Hadi Macina a aussi dit que pour asseoir une coopération solide entre la Mauritanie et le HCR dans le domaine de la migra-



tion, un programme d'action est soumis à l'étude au cours de ces assises.

Il a enfin remercié le HCR et l'Union européenne pour avoir financé cette réunion.

Quant à la coordinatrice résidente du système des Nations Unies en Mauritanie, Mme Cécile Molinier, a indiqué que 'les assises de Nouakchott constituent le prolongement d'une première réunion, tenue l'année dernière à Dakar. Elle a poursuivi en soulignant que cette réunion avait permis de dégager un diagnostic des situations existant dans les zones frontalières, dont la zone Mauritanie/ Mali /Niger et

d'approfondir le concept des pays-frontière, qui " se définit comme un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs Etats limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels". Elle a ajouté que l'initiative de mettre en place un groupe d'études des flux migratoires est donc particulièrement opportune. Le représentant de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a, quant à lui, souligné que les conflits et autres crises humanitaires ayant affecté l'Afrique lors des deux décennies ont apporté de profonds changements dans le

monde de la migration et bouleversé les aspects socio-économiques et culturels, encouragé l'apparition et le développement de réseaux criminels. Il a noté qu'en l'absence de données fiables, le nombre de migrants irréguliers, en transit par l'Afrique, est d'environ 2 millions. Il a ajouté que la Mauritanie représente un passage important dans l'itinéraire de ces mouvements.

Il a aussi révélé que son institution (l'OIM) lancera, conjointement avec le Secrétariat d'Etat, à la Condition Féminine, un projet pilote, visant à atténuer la propension à l'exode rural et à l'émigration des femmes mauritaniennes dans les zones rurales à forte pression migratoire.

La migration est, par nature, a-t-il souligné, transfrontalière et ses problèmes ne peuvent pas être réglés sans que les Etats de la région ne cherchent des solutions communes qui leur assureront la sécurité et la stabilité à leur développement tout en respectant leurs droits de migrants et de leurs familles. Il a conclu en remerciant le gouvernement mauritanien et le HCR pour leur avoir permis d'assister à une telle initiative.

Ce groupe de travail comprend des représentants du ministère de l'Intérieur, de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, de la France, de l'Allemagne, du Sénégal, du Mali et des pays de l'Union du Maghreb Arabe.